

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 20 juin 2013

□ DESIGNATION COMPLEMENTAIRE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Les statuts du SYTRAL ont été modifiés avec l'adhésion des communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy et Thurins. Un membre élu parmi les deux représentants de ces communes doit intégrer le bureau exécutif du SYTRAL. Madame Christiane AGARRAT est l'unique candidate déclarée. Le comité syndical la désigne membre du bureau exécutif à l'unanimité.

□ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2012

Le comité syndical approuve le compte financier 2012

Le résultat global de l'exercice 2012 dégage un excédent de 59,266.M€. Cela permet d'une part de financer les reports de crédits sur l'exercice 2013 à hauteur de 46,215 M€ en section d'Investissement et 5,705 M€ en section d'Exploitation. Cela fait apparaître un résultat net disponible de 7,345 M€.

Le niveau de recettes du réseau confirme sa progression, mais reste en deçà des engagements contractuels du Délégué pour la deuxième année consécutive, confirmant la nécessaire maîtrise des charges. Le déficit d'exploitation des réseaux est s'élève à 178,1 M€.

La progression des produits du Versement Transport (+ 1 %) est moindre du fait de l'environnement économique national. Entre 2003 (effet année pleine du taux à 1,75%) et 2008, la hausse moyenne de l'assiette a été de +4,3% /an. Cette hausse avait baissé à +1 % en 2009 pour revenir à +3,3 % en 2010 et +3,7 % en 2011. Nous retrouvons donc le même ralentissement constaté en 2009 et ce dans un cadre de rigueur budgétaire.

□ EXERCICE BUDGETAIRE 2013 – DECISION MODIFICATIVE NO 1

Le comité syndical approuve la décision modificative et le budget 2013 qui est porté globalement en dépenses et en recettes à :

- 666,834 M€ hors taxes en section d'exploitation,
- 487,891 M€ hors taxes en section d'investissement,

soit une autorisation budgétaire totale de 1 154,725 M€, dont 954,075 M€ en opérations réelles et 200,650 M€ en mouvements d'ordre.

□ BILAN DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le comité syndical approuve la politique de gestion active de la dette et l'utilisation de la ligne de trésorerie.

□ ADAPTATION DE L'OFFRE : PRINTEMPS 2013

Le comité syndical approuve les propositions visant à adapter le réseau aux enjeux de développement des territoires et aux évolutions des déplacements sur le réseau. L'une d'elles définit l'offre de la ligne de tramway T4 et la restructuration du réseau de surface qui l'accompagne. Une autre met en place un service de substitution des lignes départementales actuelles, à partir du 8 juillet 2013.

□ PLANS DE DEPLACEMENTS D'ENTREPRISE

Le comité syndical approuve les PDE à conclure avec les sociétés :

- COLAS, située avenue Tony Garnier, Lyon 7^{ème}, à proximité de la future station de tramway de T1, Halle Tony Garnier, et
- SOGETI à Villeurbanne.

□ ELECTRIFICATION DE LA LIGNE C13 : CONVENTION AVEC LE GRAND LYON POUR LA MUTUALISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RUE GARIBALDI

Le comité syndical approuve la convention qui établit que la Communauté urbaine viendra poser des installations d'éclairage public (boîtiers, crosses, lanternes) sur les mâts de ligne aérienne en cours de construction dans le cadre du projet d'électrification de la ligne C13.

□ PARC RELAIS MERMOZ

Le comité syndical approuve l'avant-projet définitif, pour un coût prévisionnel des travaux de 10,39 M€ HT et de maintenir le montant de l'opération à 13.6 M€ HT et décide l'engagement de la suite des études et des travaux pour une mise en service au troisième trimestre 2015.

□ C3, DOUBLE SITE PROPRE (LAFAYETTE > BONNEVAY) : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Le comité syndical approuve le bilan de la concertation publique et autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires permettant la poursuite du projet.

LE BILAN SYNTHETIQUE

Les principales attentes et préconisations

Les usagers de la ligne C3 sont dans l'attente d'améliorations significatives quant à la vitesse et à la régularité de la ligne, et les souhaitent à échéance rapide. Le projet d'amélioration de la ligne C3 par des voies de circulation dans les deux sens réservées à la circulation de C3 entre Lafayette et Laurent Bonneville, est dans l'ensemble partagé par une majorité.

Les points essentiels pour la suite du projet

Le périmètre d'intervention a la particularité d'être en secteur très dense de l'agglomération. Les voies empruntées sont peu larges et il sera nécessaire de faire des arbitrages quant aux fonctions urbaines à conserver, à modifier, à développer. Pour permettre ces arbitrages, le SYTRAL a engagé des études en partenariat avec les Villes traversées, Lyon et Villeurbanne, et le Grand Lyon, gestionnaire de la voirie, en charge des déplacements.